

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERRÉGIONALE AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE

Assemblée Générale du 18 décembre 2019

Le mercredi 18 décembre 2019 à 20h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents :

4 délégués d'Aumale, 1 délégué de Bazinval, 1 délégué de Biencourt, 3 délégués de Blangy-sur-Bresle, 1 délégué de Bouillancourt en Séry, 1 délégué de Bouttencourt, 1 délégué de Campneuseville, 1 délégué de Conteville, 1 délégué de Criquiers, 1 délégué d'Ellecourt, 1 délégué de Fallencourt, 1 délégué de Foucarmont, 1 délégué de Fretteville, 1 délégué de Haudricourt, 1 délégué d'Illois, 1 délégué des Landes, 1 délégué de Maisnières, 1 délégué de Marques, 1 délégué de Martainneville, 1 délégué de Monchaux Soreng, 1 délégué de Morienne, 1 délégué de Nesle-Normandeuse, 1 délégué de Pierrecourt, 1 délégué de Ramburelles, 1 délégué de Rétonval, 1 délégué de Rieux, 1 délégué du Ronchois, 1 délégué de Saint-Léger-aux-Bois, 1 délégué de Saint Martin au Bosc, 1 délégué de Saint Maxent, 1 délégué de Saint-Riquier-en-Rivière, 1 délégué de Tilloy-Floriville, 1 délégué de Vieux Rouen sur Bresle, 1 délégué de Vismes-au-Val.

Etaient excusés :

M. BEAUDON (pouvoir à M. CHAIDRON) - Aubéguimont, M. MENPIOT - Aubermesnil-aux-Erables, Mme BOUTRY (pouvoir à Mme LUCOT AVRIL) et Mme LANSOY (pouvoir à M. F. SELLIER) -Aumale, Mme BOULLENGER, M. PLOUVIER, Mme MARTIN (pouvoir à Mme CLAIRET), M. DUBUS et M. NDIKI MAYI - Blangy sur Bresle, Mme BENOIT – Le Caule Sainte Beuve, M. SECACHE – Bouttencourt, M. POTEAUX – Foucarmont, M. LANNEL – Guerville, M. SANTERRE – Hodeng au Bosc, M. MOREL – Dancourt, M. MILON – Nullemont, M. T.BLONDIN (pouvoir à C. ROUSSEL) – Réalcamp, M. ALIX-THIEBAUT – Richemont, Mme COUET - Saint Martin au Bosc (suppléée), Mme CREPT - Villers-sous-Foucarmont.

Participation aux frais de transports scolaires - Année scolaire 2020/2021:

Considérant la demande de la Direction des Transports Publics Routiers de la Région Normandie, reçue en date du 2 novembre 2019, sollicitant le positionnement de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle sur le niveau de prise en charge du transport scolaires des collégiens pour l'année scolaire 2020/2021 avant le 31 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide la prise en charge à 100% de la part restante des frais de transports scolaires à destination des collèges, soit 120 € par élève résidant sur le territoire communautaire.

Convention de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers :

Considérant la convention, annexée, de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers soumise par OCAD3E reprenant les termes et conditions de prestation que celles précédemment signées séparément avec la Communauté de Communes du Canton d'Aumale et la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy sur Bresle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Président à procéder à sa signature et à sa mise en œuvre.

Convention de partenariat pour la collecte des textiles avec « Le Relais » :

Considérant le courrier de résiliation du 9 septembre 2019 de la convention de partenariat pour la collecte des textiles avec l'association « Solidarité textiles » et l'enlèvement de ses colonnes de collecte ;

Considérant la convention de partenariat, annexée, proposée par l'établissement « Le Relais » mettant à disposition à titre gracieux des colonnes aux lieux et places des précédentes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Président à procéder à sa signature et à sa mise en œuvre.

Maison de santé communautaire de Foucarmont - Autorisation de mise en location des locaux :

Considérant l'entrée dans la structure de la Société Civile de Moyens des professionnels de santé de Foucarmont au 22 décembre 2019 et de la société DDL Express à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant le résultat de la mission d'accompagnement de Maître Romain CHANTRY avocat au Barreau d'Amiens ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en location de la maison de santé communautaire de Foucarmont, située 3bis et 5 rue Charles Desjonquères, à la Société Civile de Moyens des professionnels de santé de Foucarmont et la société DDL Express selon les termes inscrits dans les baux annexés et autorise Monsieur le Président à procéder à leur signature ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET - Modalités de concertation et déclaration d'intention:

Le dispositif de concertation prévu s'articule autour des outils et instances suivantes :

- des réunions de groupe de travail thématiques rassemblant les élus du territoire, les acteurs socio-économiques, ... qui auront pour objectif de partager les enjeux, le diagnostic, les objectifs et d'alimenter le plan d'actions ;

- l'information du public via les outils de communication et la presse ;

- une consultation du public par voie électronique pendant une durée d'un mois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider et mettre en œuvre les modalités de concertation présentées ci-dessus pour l'élaboration du PCAET ;
- D'autoriser le Président à publier, au titre de la déclaration d'intention, la délibération de lancement du PCAET prise le 02 mars 2017 et la présente délibération complémentaire avec son annexe intitulée « informations pour la déclaration d'intention, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ».

Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin versant de la Vimeuse - Demande de retrait de la Communauté de Communes du Vimeu :

Suite à la du courrier de notification du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin versant de la Vimeuse du 20 septembre 2019, reçu le 23 septembre 2019, sollicitant la position de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle par délibération de son Conseil Communautaire dans un délai de trois, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, s'oppose au retrait de la Communauté de Communes du Vimeu, conformément à la décision du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin versant de la Vimeuse.

Fonds d'Interventions pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) :

Conventions de délégation de crédits entre la Communauté de Communes et les Unions Commerciales

Considérant la vocation du programme FISAC à répondre aux menaces pesant sur l'existence des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité dans les zones rurales ou urbaines fragilisées du territoire ;

Considérant que le dossier de candidature FISAC de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle a été retenu dans le cadre du dispositif FISAC Edition 2017 avec une subvention de l'Etat de 162 552 € ;

Considérant la délibération n°2017/28 bis, en date du 02 mars 2017, autorisant Monsieur le Président à signer tous documents utiles concernant le FISAC ;

Considérant l'Article 5 de la convention FISAC, signée le 23 septembre 2019, où il est stipulé : « le maître d'ouvrage s'engage à verser à ses partenaires, aux termes d'une convention particulière de délégation de crédits, les subventions relatives aux opérations que ces derniers mènent directement » ;

Considérant que la Communauté de Communes (maître d'ouvrage) doit avancer la part de l'Etat (au titre du FISAC) ;

Considérant la Fiche Action n°6 : « Améliorer la communication de l'Union Commerciale d'Aumale » où une subvention de 4 379.40 € HT (Etat + CCIABB) est accordée à l'Union Commerciale d'Aumale ;

Considérant la Fiche Action n°7 : « Améliorer la communication de l'Union Commerciale et Artisanale de Foucarmont » où une subvention de 426.60 € HT (Etat + CCIABB) est accordée à l'Union Commerciale et Artisanale de Foucarmont ;

Considérant les deux conventions de délégations de crédits entre la Communauté de Communes et les Unions Commerciales ci-jointes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à :

- signer la convention de délégation de crédits entre la Communauté de Communes et l'Union Commerciale d'Aumale ;
- signer la convention de délégation de crédits entre la Communauté de Communes et l'Union Commerciale et Artisanale de Foucarmont.

Conventions de délégation de crédits entre la Communauté de Communes et les chambres consulaires référentes (CCI/CMA)

Considérant la vocation du programme FISAC à répondre aux menaces pesant sur l'existence des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité dans les zones rurales ou urbaines fragilisées du territoire ;

Considérant que le dossier de candidature FISAC de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle a été retenu dans le cadre du dispositif FISAC Edition 2017 avec une subvention de l'Etat de 162 552 € ;

Considérant la délibération n°2017/28 bis, en date du 02 mars 2017, autorisant Monsieur le Président à signer tous documents utiles concernant le FISAC ;

Considérant l'Article 5 de la convention FISAC, signée le 23 septembre 2019, où il est stipulé : « le maître d'ouvrage s'engage à verser à ses partenaires, aux termes d'une convention particulière de délégation de crédits, les subventions relatives aux opérations que ces derniers mènent directement » ;

Considérant que la Communauté de Communes (maître d'ouvrage) doit avancer la part de l'Etat (au titre du FISAC) ;

Considérant la Fiche Action n°4 : « Accompagnement au développement numérique des entreprises » où une subvention de 5 000 € HT (Etat + CCIABB) est accordée aux chambres consulaires référentes (CCI/CMA) ;

Considérant la Fiche Action n°5 : « Accompagnement à la transmission d'entreprise » où une subvention de 6 000 € HT (Etat + CCIABB) est accordée aux chambres consulaires référentes (CCI/CMA) ;

Considérant les deux conventions de délégations de crédits entre la Communauté de Communes et les chambres consulaires référentes (CCI/CMA) ci-jointes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- signer la convention de délégation de crédits entre la Communauté de Communes et les chambres consulaires référentes (CCI/CMA) concernant la fiche action n°4 ;
- signer la convention de délégation de crédits entre la Communauté de Communes et les chambres consulaires référentes (CCI/CMA) concernant la fiche action n°5 ;

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Président clôt la réunion à 21h26.
